

Accueil>Formations, réseaux judiciaires et agences>Réseau judiciaire européen en matière civile et commerciale>

Informations sur le droit national (fiches d'information)

Informations sur le droit national (fiches d'information)

Fournit un accès rapide à une liste de fiches d'information élaborées par le RJE-civil abordant les procédures européennes, nationales et internationales.

Le réseau crée et met à jour des fiches d'information gratuites et accessibles à tous sur la législation et les procédures européennes, internationales et nationales. Elles sont régulièrement mises à jour par les autorités nationales compétentes, sous la coordination des points de contact nationaux du réseau.

[Quelle est la juridiction compétente?](#)

[Comment intenter une action en justice?](#)

[Injonction de payer européenne](#)

[Petits litiges](#)

[Divorce et séparation de corps](#)

[Comment faire exécuter une décision de justice?](#)

[Obtention des preuves](#)

[Garantie des actifs dans le cadre d'une créance dans les pays de l'UE](#)

[Délais de procédure](#)

[Traitement automatique](#)

[Se déplacer/s'installer légalement dans un autre pays avec des enfants](#)

[Responsabilité parentale – Garde des enfants et droit de visite](#)

[Pensions alimentaires](#)

[Insolvabilité/faillite](#)

[Successions](#)

[Adaptation des droits réels](#)

[Restrictions sur les successions — règles spéciales](#)

[Quelle est la loi nationale applicable?](#)

[Signification et notification des actes: transmission officielle d'actes](#)

[Médiation familiale](#)

[Taux d'intérêt légal](#)

[Obtention de preuves par vidéoconférence](#)

[Régimes matrimoniaux](#)

[Effets patrimoniaux des partenariats enregistrés](#)

[Aide judiciaire](#)

[Placement transfrontière d'un enfant, y compris en famille d'accueil](#)

[Informations pour les autorités émettrices d'un certificat successoral européen](#)

Dernière mise à jour: 24/01/2024

Cette page est gérée par la Commission européenne. Les informations qui y figurent ne reflètent pas nécessairement la position officielle de la Commission européenne. Celle-ci décline toute responsabilité vis-à-vis des informations ou des données contenues ou auxquelles il est fait référence dans le présent document. Veuillez consulter l'avis juridique pour connaître les règles de droits d'auteur applicables aux pages européennes.